

Facturation électronique

Ce que les professionnels de santé conventionnés doivent savoir



UNPS
Union Nationale des
Professionnels de Santé

La réforme sur la facturation électronique entrera **progressivement en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2026**. Elle s'applique à toutes les entreprises assujetties à la TVA — y compris aux professionnels de santé conventionnés.

- | | | | |
|---|---|---|----------------------------------|
| 1 | Simplifier les obligations déclaratives | 2 | Lutter contre la fraude à la TVA |
| 3 | Faciliter le suivi des factures | 4 | Améliorer le pilotage économique |

DÈS LE
**1^{er} SEPT.
2026**

ÉTAPE 1 — RÉCEPTION DES FACTURES ÉLECTRONIQUES

Toutes les entreprises doivent pouvoir recevoir des factures électroniques quelle que soit leur taille ou leur activité



Les professionnels de santé libéraux sont concernés, notamment pour les factures liées :

- aux loyers professionnels ;
- à l'énergie, la téléphonie, internet ;
- à la maintenance, aux fournitures et prestations diverses.

À FAIRE POUR LE 1^{er} SEPTEMBRE 2026

- Choisir une plateforme agréée (PA)
- Vérifier la compatibilité de vos outils métier / comptables avec une PA
- Être en mesure de recevoir et consulter vos factures fournisseurs au format électronique

DÈS LE
**1^{er} SEPT.
2027**

ÉTAPE 2 — ÉMISSION DES FACTURES

Émission de factures électroniques pour la part d'activité soumise à TVA



Les petites entreprises et micro-entreprises devront émettre des factures électroniques pour leurs opérations soumises à TVA. **Les professionnels de santé libéraux sont concernés uniquement pour leur part d'activité soumise à TVA.**

À NOTER

La franchise en base **n'exonère pas** de l'obligation d'émission — elle s'applique même si la part d'activité soumise à TVA est inférieure au montant de franchise.

Les actes exonérés de TVA (**soins conventionnés**) ne sont **pas concernés** par cette obligation.

À ANTICIPER DÈS MAINTENANT

Vos prochaines étapes

- ✓ Identifier les prestations soumises à TVA (formations, activités en entreprise...)
- ✓ Échanger avec votre expert-comptable et vos éditeurs de logiciels
- ✓ Choisir une PA capable de gérer activité exonérée et activité taxable